

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE457

présenté par
M. Jumel, M. Chassaigne et M. Monnet
à l'amendement n° CE|447 de M. Marchive

ARTICLE 4

À la première phrase du onzième alinéa, après le mot "projets",

insérer les mots :

« , ainsi que les aménagements induits par ces projets en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à soustraire à la comptabilité territorial du ZAN, au même titre que les projets d'intérêt national ou européen, les aménagements induits par ces projets en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures.